





A l'attention de: Mme Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité

Bruxelles, le 28 avril 2016

Objet: ALGÉRIE - Mise en œuvre de la résolution du Parlement européen sur l'incarcération des travailleurs et des militants des droits de l'Homme en Algérie, un an après son adoption

Madame la Haute Représentante,

Il y a un an, le 30 avril 2015, le Parlement européen adoptait la première résolution sur l'Algérie depuis plus d'une décennie. Nos organisations avions salué cette <u>résolution</u> appelant notamment les autorités algériennes à « assurer la sûreté et la sécurité des militants de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme ainsi que leur liberté à poursuivre leurs activités pacifiques légitimes ».

Depuis lors, nous vous avons appelé à plusieurs reprises à veiller à mettre en œuvre les recommandations émises par cette résolution et, en particulier, à « s'assurer de l'existence d'une politique européenne claire à l'égard de l'Algérie [...] conformément au cadre stratégique de l'Union en matière de droits de l'homme et de démocratie ». Cette résolution demandait également « au Service européen pour l'action extérieure et aux États membres de suivre de près l'ensemble des procès et procédures judiciaires à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme et des militants pour le droit au travail ».

En Algérie, les activités légitimes relevant des libertés d'expression, d'association et de réunion continuent d'être criminalisées. De nombreux militants font l'objet de poursuites pénales et de peines de prison, et les défenseurs des droits humains et syndicalistes autonomes voient leur travail constamment et indûment entravé, malgré les recommandations émises par le Parlement européen, mais aussi par l'Organisation Internationale du Travail en juin 2015.

Les violations décrites dans cette note sont notamment la conséquence de dispositions législatives très restrictives, et en particulier de la loi n°12-06 sur les associations. Lors de votre visite en Algérie en septembre 2015, les organisations de la société civile algérienne que vous avez rencontrées vous ont alertée à propos des entraves subies et de la nécessité de réformer cette loi. Afin de permettre à la société civile de jouer le rôle qui est le sien et de répondre à ses attentes, nous vous appelons une nouvelle fois à être le porte-voix de ces recommandations.

Un an après l'adoption de la résolution du Parlement européen, face à une situation qui se détériore et tenant compte des appels répétés des organisations de défense des droits humains, nous aimerions obtenir de votre part des informations sur les mesures concrètes prises par l'Union européenne pour mettre en œuvre ces recommandations.

Nos craintes concernant la protection des droits humains en Algérie est d'autant plus grande que, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Politique européenne de voisinage (PEV), il est prévu que des priorités spécifiques soient négociées avec chaque pays du voisinage sur la base d'intérêts communs, avec le risque – selon nous - de marginaliser le respect des droits humains. Dans ce contexte, comment prévoyez-vous d'assurer que la protection des droits humains soit au cœur des relations bilatérales avec l'Algérie, en conformité avec les recommandations du Parlement européen?

Pour plus d'informations, veuillez trouver ci-dessous une liste de documents relatifs à la situation des droits humains en Algérie.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous réserverez au présent courrier, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre haute considération.

a. Salady Gonahl Stations of

Michel Tubiana

Président d'EuroMed

Droits

Karim Lahidji

Président de la FIDH

**Gerald Staberock** Secrétaire Général de

l'OMCT

**Conny Reuter** 

Secrétaire Général

de SOLIDAR

## Contacts:

EuroMed Droits: Elise Poumay, <a href="mailto:epo@euromedrights.net">epo@euromedrights.net</a>, +32 2 503 05 48 FIDH: Gaëlle Dusepulchre, <a href="mailto:gdusepulchre@fidh.org">gdusepulchre@fidh.org</a>, +32 2 609 44 25

OMCT: Delphine Reculeau, dr@omct.org, +41 22 809 49 39

SOLIDAR : Mabel Grossi, <a href="mabel.grossi@solidar.org">mabel.grossi@solidar.org</a>, +32 2 500 10 25

## Documents relatifs à la situation des droits humains en Algérie

## **EuroMed Droits**

ALGERIE: Les droits humains toujours en retrait – 2 février 2016

Note sur la situtation des droits humains en Algérie – janvier 2016

ALGERIE: La liberté d'association et de réunion à nouveau bafouée – 9 février 2016

## **SOLIDAR**

<u>ILO Conference</u>: Algeria's case on Freedom of Association and Protection of the Right to Organise (ILO <u>C87</u>) examined – 2 juin 2015